



Mise au concours

Les Municipalités de Crans-Montana, Lens et Icogne mettent au concours un poste de responsable de l'encaissement de la taxe de promotion touristique (TPT).

Taux d'activité : 80 %

Type de contrat : durée indéterminée.

Lieu de travail : Bâtiment du Scandia, Crans-Montana.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Domaines d'activité

- Taxation des entreprises et des propriétaires loueurs sur les trois Communes.
- Accueil, renseignements et conseils de base relatifs à la TPT.
- Traitement des appels téléphoniques, courriers / courriels.
- Récolte des données.
- Facturation et suivi des factures.
- Tenue de la comptabilité.
- Gestion des dossiers et des réclamations, suivi des délais, suivi administratif.

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé(e) de commerce, d'une maturité commerciale, diplômé(e) d'une école supérieure de commerce ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente.
- Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle dans l'exécution de tâches administratives et comptables, si possible dans un poste similaire.
- Vous possédez une bonne maîtrise du français et d'excellentes capacités rédactionnelles.
- De bonnes connaissances dans une ou plusieurs langues étrangères (allemand, italien, anglais) seraient un atout.
- Vous êtes une personne rigoureuse, organisée, autonome et savez faire preuve de flexibilité.
- Vous possédez de bonnes aptitudes à la communication et aimez travailler dans une petite équipe.
- Vous savez faire preuve d'initiative et apporter des propositions d'amélioration tout en vous engageant entièrement pour votre travail.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration, par son secrétaire, M. Patrick Lamon, 027.484.25.02, patrick.lamon@lens.ch.

Les offres de service seront accompagnées d'un curriculum vitae et des documents usuels. Elles devront parvenir, en lettre recommandée, à la Municipalité de Lens, Place du Village 1, case postale 56, 1978 Lens, pour le 7 février 2025, la date du timbre postal faisant foi, avec mention « Responsable TPT ».

Municipalités de Crans-Montana, Lens et Icogne